

## EXEMPLES

Des permanences sont tenues chaque semaine par nos intervenants sociaux au sein du commissariat de police de Villefranche, des brigades de gendarmerie de Belleville sur Saône, Neuville sur Saône, Tarare, Thizy. Pour tout renseignement, prendre rendez vous au siège social.

Vous êtes victime :

- De coups et blessures
- De violences conjugales
- De vol ou de cambriolage
- De dégradations
- D'une agression sexuelle
- D'accidents...

vous vous rendez à l'ADAVEM pour :

- Obtenir une écoute
- Obtenir une information juridique
- Etre adressé à un partenaire (Parquet, Gendarmerie, Police, Avocat)
- Obtenir un soutien psychologique
- Etre accompagné pendant la procédure
- Etre accompagné à une audience

## LE SIÈGE

ADAVEM

228 rue Paul Bert  
69400 Villefranche sur saône

Tél. : 04 74 60 02 46

Fax : 04 74 60 41 44

Email : [adavem@orange.fr](mailto:adavem@orange.fr)

Du lundi au jeudi  
09h-12h / 13h30-17h30

Le vendredi  
09h-12h

Les entretiens sont gratuits  
et confidentiels

Tous les rendez-vous sont à prendre au  
siège durant les heures d'ouverture de  
l'accueil.

En dehors de nos horaires d'ouverture,  
vous pouvez contacter le 08 victimes de  
7h à 21h au 08 842 846 37.



**SERVICE D'AIDE  
AUX VICTIMES**

**ACCOMPAGNEMENT  
INFORMATION  
ORIENTATION  
ÉCOUTE**

## AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES

L'ADAVEM est une association Loi 1901 agréée par le ministère de la justice.

Elle est adhérente de l'INAVEM (Institut Nationale d'Aide aux Victimes Et Médiation) qui participe à la mise en oeuvre de la politique publique d'aide aux victimes et d'accès au droit.

L'ADAVEM a pour mission d'accueillir, d'orienter, d'informer et d'accompagner les victimes d'infractions pénales. Ces missions se déroulent dans un cadre confidentiel, gratuit et s'adressent à toute personne (adulte ou enfant, membre de la famille ou entourage) victime d'une infraction pénale ou ayant subi un préjudice.

En tant que service d'aide aux victimes, l'ADAVEM écoute, soutien et accompagne vers un processus de réparation, encadré par une équipe pluridisciplinaire composée de juristes, de psychologues et de bénévoles accueillants victimes.

Ces missions se déclinent de la façon suivante :

- information sur les droits des victimes, le fonctionnement de la justice et la procédure judiciaire.
- aide dans les démarches sociales et juridiques, orientation vers d'autres professionnels.
- suivis psychologiques, relais vers d'autres professionnels médico-psychologiques.

## UNE AIDE PROCHE DES VICTIMES

Centre Hospitalier Villefranche

Lundi 13h30-17h30

Mardi 08h-12h

Mercredi 08h-12h

Jeudi 13h30-17h30

Vendredi 8h-11h

Centre Hospitalier Tarare

Lundi 14h-17h

Jeudi 14h-17h

Tribunal de Grande Instance

Villefranche

Mardi 13h30-17h30

2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Mardi

8h30-12h

Présence durant les CRPC

(comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité)

Jeudi 15h-17h

## UNE AIDE DÉLOCALISÉE

TARARE

Mairie, 57 rue de la République

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi  
du mois 09h-12h

BELLEVILLE

Mairie, 105 rue de la République

2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi  
du mois 09h-12h

NEUVILLE

4 rue Curie

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi  
du mois 09h-12h

GENAY

Maison des associations

64 rue des Ecoles

2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> lundi  
du mois 09h-12h

